

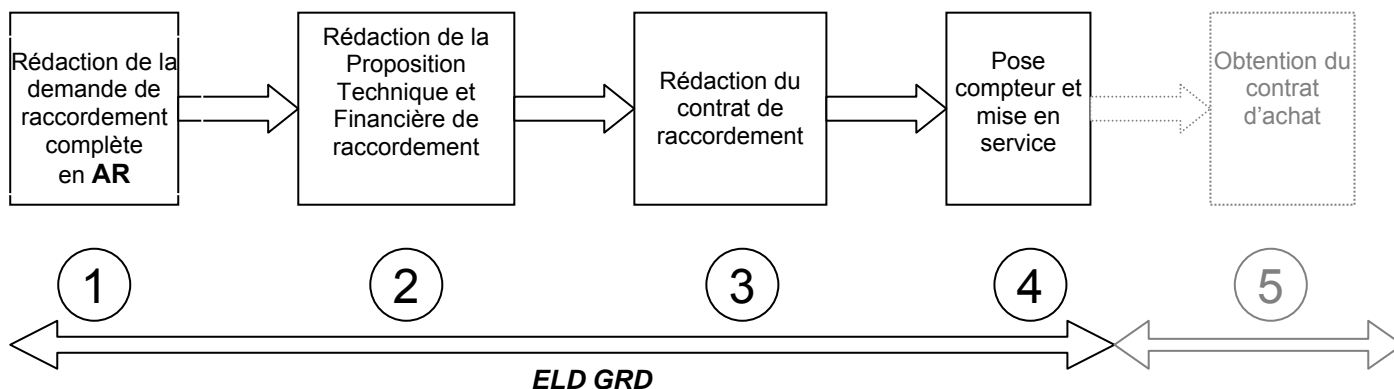
**Mode d'emploi pour demander un
raccordement photovoltaïque ≤ 250 kWc
au réseau Basse Tension
de GIGNAC ENERGIE**

Résumé

- Ce document présente les différentes démarches à accomplir pour :
- demander un raccordement au réseau
 - demander le contrat d'achat d'électricité dans le cadre de la réglementation de l'obligation d'achat.

Mode d'emploi pour effectuer le raccordement au réseau Basse Tension d'une installation photovoltaïque d'une puissance inférieure à 250 kVA

Un producteur photovoltaïque qui souhaite raccorder son installation au réseau de Gignac Energie doit accomplir les formalités ci-dessous en 5 étapes qui sont détaillées dans les annexes jointes. La 5^{ème} étape présentée dans ce processus, présente la demande de contrat d'achat.



1 Envoi de la demande COMPLETE de raccordement au réseau public de distribution de Gignac Energie

Elle est à adresser en **recommandé avec AR** à :

Gignac Energie
1, avenue Maréchal Foch
BP n°11
34150 GIGNAC

en y joignant **OBLIGATOIREMENT** :

- la fiche de collecte qui figure dans ce document.
- le certificat de conformité des onduleurs à la norme DIN VDE0126 en vigueur.
- la copie de la notification de l'autorisation d'urbanisme :
 - décision accordant le permis de construire.
 - pour les installations soumises à déclaration préalable, la copie du certificat de non opposition (CNO) au projet délivré par la commune à l'issue du délai d'instruction.
 - Par dérogation, Gignac Energie acceptera, pour les installations de **puissance ≤ 6 kVA**, le récépissé de dépôt de la déclaration préalable.
- un plan cadastral (disponible sur le site: www.cadastre.gouv.fr)
- la demande complète de contrat d'achat figurant en **annexe 1**.
- le schéma unifilaire pour les installations >36 kVA

Si le dossier le justifie :

- si la production photovoltaïque est exploitée par une société, joindre obligatoirement son certificat d'immatriculation au registre du commerce (KBIS).
- si la gestion totale ou partielle du dossier a été confiée à un tiers, joindre obligatoirement l'attestation de mandat (**annexe 2**) ou l'autorisation de communication d'informations (**annexe 3**).

Les dossiers incomplets ne pourront en aucun cas être traités par Gignac Energie

2 Rédaction et envoi de la Proposition Technique et Financière (PTF) :

Suite à une étude de nos services techniques, la PTF de raccordement est transmise au **producteur** dans un délai de :

- 6 semaines pour une installation photovoltaïque **inférieure à 36 kVA**.
- 3 mois pour une installation photovoltaïque **supérieure à 36 kVA**.

La Proposition Technique et Financière de raccordement précise le coût des travaux à la charge du producteur et le délai de réalisation des travaux de raccordement. Elle est valable 3 mois.

En cas de modification du projet, la nouvelle étude sera payante, une nouvelle fiche de collecte devra être envoyée à Gignac Energie. Le dossier sera traité comme une nouvelle demande.

3 Rédaction et envoi du Contrat de Raccordement rédigé par Gignac Energie :

- Pour une installation photovoltaïque **≤ à 36 kVA**, un Contrat de Raccordement, d'Accès au réseau et d'Exploitation (**CRAE**) est envoyé avec la Proposition Technique et Financière (PTF). Il devra nous être retourné avec la PTF validée et accompagnée du règlement demandé.
- Pour une installation photovoltaïque **> à 36 kVA**, un **CRAE** ainsi qu'un Contrat d'Accès au Réseau (CARD-I) sont signés par le producteur.

4 Pose des compteurs et mise en service de l'installation :

- Pour les installations photovoltaïques **≤ à 36 kVA**, la pose des compteurs et la mise en service s'effectue lorsque aura :
 - réceptionné le CRAE signé par le producteur
 - achevé les travaux de raccordement de l'installation productrice d'énergie.
 - réceptionné le certificat de conformité de l'installation délivré par le **CONSUEL**.
 - réceptionné la fiche d'attestation de fin de travaux complété par le client.
 - réceptionné une copie du Certificat de Non Opposition ou, à défaut, pour les installations de moins de 6 kVA une attestation, établie par le demandeur, d'accord tacite de la mairie à l'issue du délai d'instruction.
- Pour les installations photovoltaïques **> à 36 kVA**, la pose des compteurs et la mise en service s'effectue lorsque Gignac Energie aura :
 - achevé les travaux de raccordement de l'installation productrice d'énergie.
 - signé le Contrat de Raccordement et d'Exploitation ainsi que le Contrat d'Accès au Réseau en injection.
 - réceptionné le certificat de conformité de l'installation délivré par le **CONSUEL**.
 - réceptionné le paiement intégral des travaux de raccordement.

5 Obtention du contrat d'achat :

Une fois la pose des compteurs effectuée - et uniquement dans ce cas – Gignac Energie rédige et envoie au Producteur son Contrat d'achat d'électricité. Un exemplaire du Contrat d'achat est à conserver par le Producteur, l'autre exemplaire étant à renvoyer signé à Gignac Energie.

* Si le Producteur choisit de vendre son électricité dans le cadre réglementé de l'Obligation d'Achat, l'Acheteur de l'électricité est obligatoirement Gignac Energie. Dans le cadre des missions de service public s'appliquant aux opérateurs historiques, Gignac Energie est ainsi tenue d'acheter, conformément à la réglementation, l'énergie produite par les installations de production photovoltaïques.

REMARQUE :

Lorsqu'une demande de raccordement pour une installation productrice d'énergie est accompagnée par une demande de raccordement consommateur, les règles applicables à l'installation dont la puissance de raccordement est prédominante (installation de production ou de consommation la plus puissante) seront prises en compte pour déterminer à qui imputer les frais d'extension, notamment au producteur ou à la collectivité en charge de l'urbanisme.

Les dossiers incomplets ne pourront en aucun cas être traités par Gignac Energie.

Fiche de collecte de renseignements pour une production photovoltaïque ≤ 250 kVA :

P ≤ 36 kVA

36 kVA < P ≤ 250kVA

DEMANDEUR

Nom Prénom : <i>ou raison sociale * :</i> <i>*s'il s'agit du propriétaire joindre obligatoirement le KBIS.</i>	
Adresse :	
Commune :	Code Postal :
N° de téléphone fixe :	N° de téléphone portable :
Adresse e-mail :	
Nom de l'interlocuteur :	
<u>Signature du demandeur</u>	

Le demandeur agit :	<input type="checkbox"/> Pour son propre compte <input type="checkbox"/> En tant que mandataire du propriétaire de l'installation désignée ci-dessous
---------------------	--

PROPRIETAIRE DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION (signataire du contrat de raccordement)

Nom – Prénom ou Raison sociale <i>*s'il s'agit d'une société joindre obligatoirement le KBIS.</i>	
Adresse :	
Code Postal - Ville	
Téléphone	

SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'INSTALLATION

Nom	
Adresse précise (Lieu-dit ; parcelles ;...)	
Code Postal - Ville	
Date prévisible de mise en service	

CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION

Description des panneaux photovoltaïques à installer

Surface prévue (m²) :

Puissance de production (W crête) :

Conformément au décret du 23 avril 2008, la puissance maximum "Pmax" de raccordement sur un réseau de distribution basse tension (BT) est limitée à 250 kVA. Aucune dérogation n'est accordée par la loi. En conséquence, toute augmentation de puissance du site qui ferait dépasser le seuil de 250 kVA imposera la création d'un poste client HTA/BT, avec un raccordement sur le réseau de distribution HTA.

Description des onduleurs à installer

Marque : _____ Type : _____

Puissance (W) :

Monophasé θ Triphasé θ

Nombre :

Si plusieurs onduleurs, schéma électrique de leur raccordement faisant apparaître toutes les phases du branchement.

Pour ce site, le demandeur souhaite également un raccordement consommateur

OUI

NON

Information sur l'Autorisation d'urbanisme

Date de l'obtention de l'Autorisation d'Urbanisme :

Numéro de l'Autorisation d'Urbanisme :

Joindre OBLIGATOIREMENT la copie du permis de construire ou la copie d'un certificat de non opposition.

Par dérogation, pour les installations de moins de 6 kVA, le récépissé de dépôt de déclaration de travaux est accepté, mais, lors de la signature du CRAE, le producteur certifiera sur l'honneur la conformité de son installation avec les règles d'urbanisme.

Émission harmonique des onduleurs (onduleurs de plus de 16A par phase)

Joindre une fiche fournie par le constructeur précisant les émissions harmoniques en courant, rang par rang, jusqu'au rang 40 (cf. rapport technique CEI 61000-3-4).

Les émissions sont à donner en pourcentage du courant nominal de l'onduleur.

Protection de découplage

La protection de découplage est obligatoire, en application du chapitre VII de l'arrêté du 21 juillet 1997. Elle peut être intégrée à l'onduleur (si la puissance inférieure à 5 kVA avec un raccordement monophasé) ou indépendante de ce dernier.

Dans ce cas, elle sera de type 2.1 si $P \leq 10$ kW ou de type 2.2 si $P > 10$ kW, P étant la puissance de l'installation de production.

- θ Protection de découplage incorporée à l'onduleur (joindre le procès-verbal d'essai délivré par un laboratoire d'essai agréé mentionnant sa conformité à la norme DIN VDE 0126 ou DIN VDE 0126-1-1).
- θ Protection non intégrée à l'onduleur
 - ▶ Protection de découplage de type B1 μ
 - ▶ Protection de découplage de type B2 μ
 - ▶ Fournir la liste complète des matériels envisagés (relais + appareil de coupure) pour réaliser la protection de découplage.

Existence d'un stockage d'énergie

L'installation est-elle équipée d'un dispositif de stockage de l'énergie par batteries ?

Oui (préciser dans ce cas le nombre de batteries et les capacités de stockage)

Nombre de batteries :

Capacité totale de stockage : kWh

Schéma de l'installation

A fournir obligatoirement pour toutes les installations utilisant plusieurs onduleurs et/ou pour les installations équipées de batterie de stockage.

Référence du contrat de fourniture

Puissance souscrite : kVA

N° de Contrat :

Type de raccordement au réseau de distribution

Monophasé

Triphasé

Date :	Signature :	Nom + Prénom du signataire
		<input type="radio"/> Producteur <input type="radio"/> Mandataire

BORDEREAU D'ENVOI DES PIECES JOINTES (à joindre obligatoirement avec la fiche de collecte)

A cocher :

- la fiche de collecte qui figure dans ce document.
- le certificat de conformité des onduleurs à la norme DIN VDE0126 en vigueur.
- la copie de la notification de l'autorisation d'urbanisme :
 - décision accordant le permis de construire.
 - pour les installations soumises à déclaration préalable certificat de non opposition au projet délivré (CNO) par la commune à l'issue du délai d'instruction.
 - par dérogation, Gignac Energie acceptera, pour les installations de **puissance \leq 6 kVA** le récépissé de dépôt de la déclaration préalable.
- un plan cadastral (disponible sur le site: www.cadastre.gouv.fr)
- la demande complète de contrat d'achat figurant en **annexe 1**.
- le schéma unifilaire pour les installations >36 kVA.

Si le dossier le justifie :

- si la production photovoltaïque est exploitée par une société, joindre obligatoirement son certificat d'immatriculation au registre du commerce (KBIS).
- si la gestion totale ou partielle du dossier a été confiée à un tiers, joindre obligatoirement l'attestation de mandat (**annexe 2**) ou l'autorisation de communication d'informations (**annexe 3**).
- si un raccordement consommateur est prévu sur le site de production, joindre obligatoirement la demande complète de raccordement consommateur.

Les règles applicables à l'installation dont la puissance de raccordement est prédominante (installation de production ou de consommation la plus puissante) seront prise en compte pour déterminer à qui imputer les frais d'extension, notamment au producteur ou à la collectivité en charge de l'urbanisme.

Date :	Signature :	Nom + Prénom du signataire
		<input type="radio"/> Producteur <input type="radio"/> Mandataire

Dossier à envoyer complet en recommandé avec AR à l'adresse suivante :

Gignac Energie
1 ave Maréchal Foch
BP 11
34150 GIGNAC

Les dossiers incomplets ne pourront en aucun cas être traités par Gignac Energie.

INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES D'UNE PUISSANCE ≤ 250kWc

ANNEXE 1 : Demande de contrat d'achat

A joindre obligatoirement à votre Demande de raccordement au réseau public
(fiche de collecte pour votre étude de raccordement)

Objet : Demande de contrat d'achat de l'électricité produite
par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil

Nom ou raison sociale du producteur :

Adresse :

Département :

Région :

Téléphone :

Email :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 janvier 2010 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil, je demande à bénéficier d'un contrat d'achat pour l'installation décrite ci-après et vendre à Gignac Energie :

(*) **la totalité de ma production d'électricité** dans le cadre de l'obligation d'achat d'électricité,

(*) **le surplus de ma production** après propre consommation (cochez une option)

Nature de mon installation de production

Dans le cadre du futur contrat d'achat, mon installation de production :

(*) bénéficie de **la prime d'intégration au bâti** et est située sur un bâtiment à usage principal d'habitation au sens de l'article L.631-7 du code de la construction et de l'habitation, d'enseignement ou de santé

(*) bénéficie de **la prime d'intégration au bâti** et est située sur d'autres bâtiments que ceux cités au point précédent

(*) bénéficie de **la prime d'intégration simplifiée au bâti**

(*) ne bénéficie d'**aucune prime d'intégration au bâti**

(*) est une **installation au sol**

Note : l'intégration au bâti fera l'objet d'une déclaration sur l'honneur figurant en annexe au contrat d'achat à signer par le producteur.

Description technique de mon installation de production

Adresse de l'installation :

Nombre de panneaux photovoltaïques **intégrés au bâti**

Puissance crête installée **intégrée** au bâti kWc

Nombre de panneaux photovoltaïques **non intégrés au bâti**

Puissance crête installée **non intégrée** au bâti kWc

Productibilité moyenne annuelle estimée kWh

Estimation de l'énergie moyenne annuelle fournie par le producteur à l'acheteur kWh

Le cas échéant, estimation d'autoconsommation moyenne annuelle par le producteur

Tension de livraison : (*) 230V (*) 400V (*) Autres V

(*) : cochez une option

T.V.A.

Dans le cadre du futur contrat d'achat, j'agirai (choisir 1 option parmi les 3) :

- (*) **en tant que particulier** et dans le cadre de la gestion de mon patrimoine privé : j'établirai mes factures en y apportant la mention suivante « TVA non applicable, article 293B du Code Général des Impôts »
- (*) **dans le cadre de mon activité professionnelle** : j'établirai mes factures en y apportant la mention suivante « TVA non applicable, article 293B du Code Général des Impôts » car je bénéficie de la franchise en base de la TVA
- (*) **dans le cadre de mon activité professionnelle** : j'établirai mes factures avec le taux légal de TVA en vigueur (19,6 %)

Fait à

Signature du Producteur

Le

.....

Mandatement *(optionnel – si l'option est retenue, les 2 signatures sont obligatoires)*

Je soussigné(e)

confie à

qui accepte le soin d'accomplir les opérations suivantes en mon nom et pour mon compte :

- (*) effectuer la demande de contrat d'achat ci-dessus auprès de Gignac Energie
- (*) élaborer avec Gignac Energie le contrat d'achat qui me sera présenté pour signature

Fait à

Le

Signature du Producteur

Signature du Mandaté

.....

.....

ANNEXE 2 : Mandat spécial de représentation d'un site de production photovoltaïque, pour le raccordement au réseau public de distribution d'électricité

Entre les soussignés :

M. ou Mme (nom et prénom).....
Domicilié(e) à adresse suivante :
Code postal : Commune :

OU

La société (dénomination et forme sociale) :
Adresse :
Représentée par M. ou Mme.....
Titre / fonction :, dûment habilité(e) à cet effet.

Ci après désignée par « Le Mandant » d'une part,

Et

La société (dénomination et forme sociale) :
Adresse :
représentée par M. ou Mme.....
Titre / fonction :, dûment habilité(e) à cet effet.

Ci après désignée par « Le Mandataire » d'autre part,

Le Mandant et le Mandataire peuvent être désignés individuellement par les termes « Partie » ou collectivement par le terme « Parties ».

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Par le présent mandat spécial, le Mandant donne pouvoir au Mandataire, et a lui seul, d'effectuer, en son nom et pour son compte, les démarches nécessaires auprès de Gignac Energie, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, sur la commune concernée par cette opération, pour le raccordement du site dont il est le maître d'ouvrage et dont la désignation et la localisation géographique suivent.

Dans le cadre de ce mandat, le Mandant donne pouvoir au Mandataire, pour chaque site à raccorder, de :

Signer en son nom et pour son compte la Proposition Technique et Financière (PTF) de raccordement, celle-ci étant rédigée au nom du Mandant.

procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement.

En considération du présent mandat spécial, le Mandataire pourra notamment demander auprès des services compétents de Gignac Energie, la communication de toute information confidentielle concernant le Mandant, au sens du décret n°2001-630 du 16 juillet 2001 modifié, relatif à la confidentialité des informations détenues par les gestionnaires de réseaux publics de transport ou de distribution d'électricité.

Les informations communiquées ne peuvent concerner que les seules informations utiles à l'étude et à la réalisation du raccordement du site dont le mandant est Maître d'ouvrage et dont l'identification et la description figurent au présent mandat, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Désignation du site dont le raccordement au réseau public de distribution est à réaliser :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Nature et durée du mandat :

Le présent mandat spécial est donné pour le site ci-dessus mentionné. Il prend effet à la date de sa signature. Il prend fin lors de la mise à disposition par Gignac Energie des ouvrages de raccordement de ce site.

Fait en deux exemplaires originaux, dont un est remis à chacune des Parties, qui reconnaît en avoir reçu communication.

Le Mandant (Nom, Prénom)
(Lieu, date et cachet éventuel)

Le Mandataire (Nom)
(Lieu, date et cachet)

ANNEXE 3 : Mandat d'autorisation de communication d'informations confidentielles pour le raccordement d'une installation photovoltaïque au réseau public de distribution d'électricité.

Par le présent courrier, je soussigné(e),

M. ou Mme (nom et prénom).....
Domicilié à adresse suivante :
Code postal : Commune :

OU

La société (dénomination et forme sociale) :
Adresse :
Représentée par M. ou Mme.....
Titre / fonction :, dûment habilité(e) à cet effet.

Autorise,

La société (dénomination et forme sociale) :
Adresse :
Représentée par M. ou Mme.....
Titre / fonction :, dûment habilité(e) à cet effet.

À effectuer, en mon nom et pour mon compte, les démarches suivantes :

- transmettre ma demande de raccordement du site, dont la désignation figure ci-après, à Gignac Energie gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité concerné.
- et mettre à disposition de Gignac Energie, des informations relatives à l'avancement de ladite demande.

En considération du présent d'autorisation, le Mandataire pourra notamment demander auprès des services compétents de Gignac Energie, la communication de toute information confidentielle concernant le Mandant, au sens du décret n°2001-630 du 16 juillet 2001 modifié, relatif à la confidentialité des informations détenues par les gestionnaires de réseaux publics de transport ou de distribution d'électricité.

Les informations communiquées ne peuvent concerner que les seules informations utiles à l'étude et à la réalisation du raccordement du site dont le mandant est Maître d'ouvrage et dont l'identification et la description figurent au présent mandat, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Désignation du site dont le raccordement au réseau public de distribution est à réaliser :

Adresse :.....

Code postal :.....

Commune :.....

Nature et durée du mandat :

Le présent mandat d'autorisation est donné pour le site sites ci-dessus mentionné. Il prend effet à la date de sa signature. Il prend fin lors de la mise à disposition par Gignac Energie des ouvrages de raccordement de ce site.

Fait en deux exemplaires originaux, dont un est remis à chacune des Parties, qui reconnaît en avoir reçu communication.

Le Mandant (Nom, Prénom)
(Lieu, date et cachet éventuel)

Le Mandataire (Nom)
(Lieu, date et cachet)